

Critères d'évaluation à adopter au concours de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs des établissements de recherche agricole au titre de l'année 2015

Promotion/Professeur



Rubriques	Pondération	Poids	Barème général
1. Activités de recherche dans la discipline/spécialité ouverte		Les points sont accordés en fonction du type d'article dans la spécialité et selon l'ordre du candidat dans la liste des auteurs. Il est impératif de compter une seule fois un article ou une communication ou un poster en considérant seulement la dernière version. Vérifier les pièces justificatives de l'admission	40 sur 100
Publications			25 sur 100
Articles impactés (Base Thomson & Reuters ; à noter par poids de l'impact de la revue (+IF)) et tenir compte de la position du candidat dans la liste des auteurs	6 points + IF	1 ^{ère} position : x1, 2 ^{ème} position : x 0.75, 3 ^{ème} position x 0.5, au-delà: x 0.25	
Articles indexés (4 bases de données : Science direct, CABI, Thomson & Reuters, Google Scholar)	4 points	idem	
Articles à comité de lecture dans d'autres revues ne figurant pas dans les 4 bases de données cités dessus	3 points	idem	
Chapitres d'ouvrage avec comité de lecture	4 points	idem	
Chapitres d'ouvrage sans comité de lecture	3 points	idem	
Ouvrage (Editeur)	8 points	idem	
Ouvrage (Auteur)	10 points	idem	
Rapport de recherche édité (Rapport édité d'un projet de recherche exemple avec ICARDA, IRD, CIRAD, etc.)	5 points	idem	
Editeurs d'actes de manifestations scientifiques internationales <u>avec</u> comité scientifique)	6 points	idem	
Editeurs d'actes de manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de lecture)	5 points	idem	
Communications publiées dans des actes de manifestations scientifiques internationales <u>avec</u> comité de lecture	3 points	idem	

Communications publiées dans des actes de manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de lecture	2 points	<i>idem</i>	
Note de recherche à comité de lecture	2 points	<i>idem</i>	
Communication orale dans des manifestations scientifiques internationales <u>avec</u> comité de lecture)	2 points	<i>idem</i>	
Communication orale dans des manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de lecture)	1 points	<i>idem</i>	
Communication affichée dans des manifestations scientifiques internationales <u>avec</u> comité de lecture	1 points	<i>idem</i>	
Communication affichée dans des manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de lecture	0,5 points	<i>idem</i>	
Projets et actions de recherche			10 sur 100
Coordinateur d'un laboratoire de recherche	5 points		
Coordinateur d'une unité de recherche	3 points		
Coordinateur de projets internationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	5 points		
Coordinateur de projets nationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	3 points		
Membre de projets internationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	2 points		
Membre de projets nationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	1,5 points		
Analyse de la cohérence des activités de recherche du candidat	0 à 5 points selon appréciation	L'appréciation portera sur la continuité de recherches du candidat, son travail en équipe, etc.	5 sur 100
2. Contribution de la recherche au développement			35 sur 100
Document technique/Brochure/note politique, etc.	3 points par activité justifiée	1 ^{ère} position: x1, 2 ^{ème} position: x 0.75, 3 ^{ème} position x 0.5, au-delà: x0.25	5 sur 100

Aide à la décision (participation aux comités de techniques, de réflexion, comités de pilotage de projet, etc.)	5 points par activité justifiée		5 sur 100
Prototype/Modèle	10 points par activité justifiée	<i>1^{ère} position: x1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà: x0.25</i>	5 sur 100
Organisation journées d'information, ateliers techniques, journées portes ouvertes, etc.	2 par activité justifiée pour le président du comité d'organisation 1 point pour les autres membres		5 sur 100
Activités socio-économiques (appui aux ONG, OSP, conventions, contrats avec des acteurs économiques etc.)	2 points par activité justifiée		5 sur 100
Expertises (étude de projets de développement, etc.)	3 points par activité justifiée et autorisée	<i>1^{ère} position: x1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà: x0.25</i>	5 sur 100
Autres activités de rayonnement et de valorisation des acquis de recherche	1,5 points par activité justifiée		5 sur 100
3. Contribution au développement des compétences scientifiques			20 sur 100
Encadrement		Stage = 0,5 pt ; PFE = 1 pt ; Mastère en cours = 2 pts ; Mastère soutenu = 3 pts ; Thèse en cours = 3 points, Thèse soutenue = 6 pts	8 sur 100
Enseignement	3 points par module/cours		4 sur 100
Participation dans des comités scientifiques	1 point par activité justifiée		3 sur 100
Organisation d'événements scientifiques nationaux	2 points par activité justifiée		5 sur 100
Organisation d'événements scientifiques internationaux	3 points par activité justifiée		
Présentation du dossier	0 à 5 points selon appréciation	La qualité du rapport est jugée sur la façon dont le document est rédigé et présenté en incluant problématique, méthodologie, principaux résultats, perspectives, etc.), En plus de la présentation et l'organisation générales du dossier	5 sur 100
Total			100

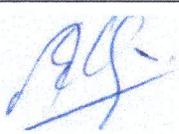
Grille Globale d'évaluation des dossiers de candidature au concours de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs des établissements de recherche agricole au titre de l'année 2015

1. Éliminatoire (Score total) : Score inférieur à 60/100 (même s'il s'agit d'un candidat unique)
2. Éliminatoire pour chaque rubrique (Activité de recherche dans la spécialité, Exposé oral, Présentation du dossier) : inférieur à 60/100 par rubrique.
3. Toute activité rapportée (Recherche, enseignement, rayonnement etc.) par le candidat doit être obligatoirement justifiée par des pièces réglementaires (ex. attestation de stage et attestation d'enseignement en tant que vacataire signées soit par le directeur de l'établissement, le secrétaire général, le directeur des études, ou le directeur des stages) faute de quoi elle ne sera pas considérée.
4. Si le candidat dispose d'un article publié dans le cadre d'une thèse de doctorat qu'il encadre, sa position en tant que premier, second ou dernier signataire aura le même poids (xl). En cas de thèse de doctorat en cotutelle, sa position en tant que premier, second, avant dernier ou dernier signataire aura le même poids (xl) (même raisonnement pour le cas de coordination de projet de recherche)
5. Si le candidat dispose d'un article publié dans un journal impacté, journal indexé, ouvrage, chapitre dans un ouvrage, recueil d'une manifestation scientifique avec comité de lecture, en dehors d'un encadrement de thèse de doctorat, la pondération suivante sera appliquée : (1ère position : x 1, 2ème position : x 0.75, 3ème position x 0.5, au-delà : x 0.25)

NB : Les grilles détaillées doivent être publiées avant la date limite de dépôt des dossiers de candidature. La remise des dossiers de candidature aux présidents de jury n'aura lieu qu'après réception des grilles détaillées signées par tous les membres de chaque commission.

Signatures

Tunis le 27 décembre 2016

Raoudha Khaldi	
Abderraouf Lajimi	
Lokman Zaibet	En mission à l'étranger
Mohamed Elloumi	
Mongi Sghaier	